

# Bourse aux Jouets

**Dépôt : 1,5 € la liste de 15 jouets**  
**Commission : 15% des ventes**

**SAMEDI 16 NOVEMBRE**  
**14H À 18H**

**Salle des moissons - Chasne sur Illet**



Dépôt : Samedi 16 Novembre de 9h à 12h

Reprise des invendus : Dimanche 17 Novembre 10h à 11h30

Jouets propres et en état de fonctionnement. Nous nous réservons le droit d'en refuser. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol



## Informations communales

- Edito
- Cueillette aux champignons
- Bourse aux jouets
- Périscolaire
- Médiathèque
- Panneau Pocket

## Informations intercommunales

- PLUIH : Enquête en ligne et ateliers citoyen
- Ciné-Débat : L'addiction chez les ados
- Le Tacot pré-inauguration

## L'agenda de Chasné

<b>Conseil Municipal</b> <b>Lundi 18</b> <b>novembre</b> <b>20h00</b>	<b>Médiathèque</b> <b>Dédicace de Marie</b> <b>Dorléans</b> <b>Vendredi 15 novembre</b>	<b>Bourse aux</b> <b>jouets</b> <b>Samedi 16</b> <b>novembre</b>
--	--	---

Bulletin d'information bimestrielle de la commune de Chasné sur Illet (35250).

**Directeur de publication** : M. le Maire, Benoît MICHOT.

**Conception / Réalisation** : service et commission communication.

**Impression** : imprimé par la commune de Chasné sur Illet.

**Crédits photos** : commune de Chasné sur Illet, Liffré Cormier communauté, Benoît MICHOT, et Florence MOREL

**Tirage** : 700 exemplaires sur papier 80g Ecolabel.

Journal distribué gratuitement par la commune.

## ● Edito

Chère Chasnéenne et Cher Chasnéen,

Quand je lis dans la presse nationale que le ministère démissionnaire de l'économie affirme que les communes, régions, départements, et intercommunalités sont les principaux responsables du dérapage des comptes publics, **je suis en colère** car cela est tout simplement faux.

### Petit rappel :

- La **dette publique de la France** s'élève à **3 228 milliards d'euros**, dont seulement **256 milliards** (soit moins de 8%) sont attribués aux collectivités territoriales : Régions, Départements, intercommunalités et communes.
- Il y a 30 ans, la dette des collectivités était légèrement supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui, **elle a même baissé**. En revanche, la dette de l'État, qui était de **205 milliards d'euros en 1984**, a explosé depuis !
- De plus, la dette des collectivités territoriales est **remboursée par des recettes réelles de fonctionnement**, car nos budgets doivent être sincères et équilibrés : chaque dépense est couverte par une recette. En outre, nos emprunts ne peuvent servir qu'à des **investissements**.
- Mais peut-être parle-t-il des **19 milliards de recettes compensées par l'État** suite à la suppression de la taxe d'habitation... J'ose espérer que ce n'est pas le cas, car cette décision nous a été **imposée** !

### Nouveau Projet de Loi de Finances 2025 (PLF 2025) :

Notre nouveau Premier ministre, sans concertation ni considération pour les élus locaux, suit la voie de son prédécesseur et tente de nous imposer le **PLF 2025**, qui nous contraindra à une contribution directe de **5 milliards d'euros** (et 2 milliards indirecte).

**Impact direct sur les communes : Réduction du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** : Une baisse de 50% pour les communes. Pour Chasné-sur-Illet, le FCTVA 2023 attendu en 2024 s'élève à **285 000 euros**. Cette somme fait partie intégrante de notre équilibre budgétaire ; la supprimer ou la réduire mettrait en difficulté nos finances et nous obligerait à **réduire ou annuler des services et investissements**.

• **Majoration du taux de cotisation CNRACL** : Une augmentation de plus de 4 points par agent, soit presque **1 000 euros par an et par agent**, ce qui imposera une pression supplémentaire sur nos budgets.

**Impact indirect sur les communes** : Les mêmes sanctions financières touchent la **région Bretagne** et le **département d'Ille-et-Vilaine**, nos partenaires techniques et financiers dans nos projets. Ils ne pourront plus nous aider

• **Réduction du Fonds vert** : Ce fonds, essentiel pour accélérer la transition écologique, passerait de **2,5 milliards d'euros en 2024 à seulement 1 milliard en 2025**. Or, il est urgent d'agir pour décarboner nos territoires !

**Un impact destructeur sur l'économie locale** : Les collectivités locales représentent **70% des investissements publics en France**. Nous contraindre à réduire nos investissements, c'est accentuer les difficultés des entreprises locales, qui dépendent de ces projets pour maintenir et créer de l'emploi. Le secteur du BTP est déjà sous tension depuis 24 mois, avec une baisse de la consommation française, une dynamique de TVA ralentie, et une augmentation des défaillances d'entreprises.

Je me permets de rappeler qu'en 2015, lorsque j'ai été élu adjoint aux finances de Chasné-sur-Illet, la commune s'est retrouvée dans une situation similaire avec une forte baisse de notre **Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)**. Cette baisse représentait **3 milliards d'euros** pour l'ensemble des collectivités sur une période de trois ans. Comme toutes les autres communes, nous avons dû faire des arbitrages, et la conséquence fut une **réduction de 25% des investissements locaux** au niveau national. Aujourd'hui, le **PLF 2025** prévoit en **une seule année** une réduction de **7 milliards d'euros**, soit **le double en trois fois moins de temps** !

Je m'interroge sérieusement sur la **connaissance réelle du terrain** par nos élus nationaux, sur les objectifs de leurs choix, et surtout sur le fait qu'ils **n'assument pas leurs responsabilités**. Je tenais à vous réaffirmer que, nous, **élus locaux responsables**, allons exprimer notre **mécontentement** par l'intermédiaire de nos élus et associations nationales. Mais si cette loi devait être votée, nous ferions les **arbitrages budgétaires nécessaires** dans l'intérêt collectif, afin de continuer à **développer notre commune** et garantir le **bien-vivre ensemble** à Chasné-sur-Illet.

Je vous remercie de votre attention et reste confiant que nous pourrons, ensemble, œuvrer pour un avenir harmonieux.

**Benoît MICHOT**  
Maire de Chasné sur Illet

## ● La cueillette aux champignons

Au regard de la loi, un champignon est la propriété de celui à qui appartient le terrain sur lequel il pousse.

### La cueillette sur les propriétés privées

- Les champignons appartiennent de plein droit au **propriétaire du sol**, en effet l'article 547 du code civil indique que les fruits naturels de la terre appartiennent au propriétaire des terrains. Leur cueillette n'est possible **qu'avec l'autorisation** du propriétaire, en plus du respect des arrêtés du préfet et du maire.
- La **jurisprudence** consiste que sans l'autorisation du propriétaire il n'est pas permis de pénétrer sur la propriété que ce soit un bois, un pré, un champ, etc. Ramasser des champignons chez autrui **n'est pas autorisé**. L'article R163-5 du code forestier précise les sanctions d'une récolte sans autorisation est passible d'une **amende**.

### La cueillette dans les forêts domaniales d'Ille et vilaine

Elle est possible mais réglementée par l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 qui précise :

- Autorisée tous les jours **sauf les mardis et jeudis**
- Autorisée de **8h du matin jusqu'au coucher du soleil**
- Autorisée uniquement avec l'utilisation d'une lame coupante (préservation du milieu)
- Maximum de **5 litres par personne** et par jour
- Sachant qu'il est interdit de les commercialiser.

La cueillette doit être exercée dans le respect des autres usagers de la forêt et pour votre propre sécurité, pensez à informer vos proches de votre lieu de cueillette, car chaque année des ramasseurs s'égarerent en forêt.

## ● Urbanisme

Pour lutter contre l'artificialisation des sols, la **Loi Climat et Résilience** du 22 août 2021 a défini un objectif de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** d'ici à 2050. Cet objectif vise à réduire progressivement la consommation des terres agricoles et des espaces naturels.

La loi impose aux territoires de **réduire de 50 %** le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre août 2021 et 2031, en se basant sur les consommations mesurées entre juillet 2011 et juillet 2021.

Le législateur a chargé la **région Bretagne** d'intégrer cet objectif dans le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, en répartissant les espaces "artificialisables" entre les différents **Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

Le SCoT du **Pays de Rennes** regroupe quatre intercommunalités : **Rennes Métropole, Val d'Ille-Aubigné, Châteaugiron** et **Liffré-Cormier Communauté**.

Le **SCoT** est un document de planification et d'organisation du territoire du Pays de Rennes pour une durée de **20 ans**. Il assure la cohérence du développement et de l'identité du territoire et traite de nombreux aspects, notamment :

- Habitat
- Activités économiques
- Tourisme
- Commerces
- Déplacements
- Alimentation
- Agriculture
- Paysages et biodiversité

Parallèlement au travail mené par le **SCoT du Pays de Rennes** sur la répartition des surfaces et la densification à atteindre, les communes ont fait le choix, sous l'impulsion de la préfecture, de transférer leur compétence en matière de **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** à **Liffré-Cormier Communauté**.

En plus du **diagnostic** mené par les élus communaux, ils participent aux réunions de préparation du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** dans le cadre du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)**.

Les élus de Chasné-sur-Illet ont déjà entamé des réflexions sur plusieurs sujets clés :

- **Zones urbanisables**
- **Zones non urbanisables** (réduction imposée par le ZAN)
- **Zones à densifier** (imposé par le ZAN)
- **Protection de la biodiversité** :
  - Haies et arbres
  - Zones humides
  - Zones de préemption environnementale le long des cours d'eau
  - Espaces naturels protégés
  - Zones agricoles
- **Préservation des voies vertes** et des zones vertes dans le tissu urbain
- **Accueil de commerces et d'artisans** (bâtiments relais intercommunaux)
- **Aménagement de voies de déplacement doux** entre les quartiers pour décarboner les transports

Lors des futures **concertations publiques**, il sera crucial que les habitants viennent s'exprimer, comme le font les élus. Cela nous permettra de continuer à développer notre commune de manière **harmonieuse et concertée**, pour garantir le **bien-vivre ensemble** à Chasné-sur-Illet.

Benoît MICHOT  
Maire de Chasné sur Illet



## ● Bourse aux jouets

### Bourse aux jouets le samedi 16 novembre 2024

Le Conseil Municipal des Enfants organise une bourse aux jouets le samedi 16 novembre à la salle des Moissons.

Vous préparez vos jouets (propres et en état de fonctionnement), vous nous les déposez, vous définissez le prix et on s'occupe de la vente.

Le lendemain, vous venez chercher vos invendus (vous avez aussi la possibilité de nous en faire don) et votre règlement.

**Samedi 16** : Dépôt de 9h à 12h  
Vente de 14h à 18h

**Dimanche 17** : Reprise des invendus de 10h à 11h30

**Tarifs** : liste de 15 jouets 1,50€ + 15% de commissions.

Merci de privilégier de l'espèces lors du dépôt et de la vente, en vous remerciant par avance.



## ● Le service périscolaire recycle

Nous recherchons afin de faire des activités avec les enfants :

Rouleaux de papier toilette  
Vieux draps blancs  
Vieux tabliers enfants  
Pelote de laine  
Raphia  
Pots en terre cuite  
Feuilles ...

Nous sommes certains que vous avez quelques petites choses dans vos placards qui ne vous servent pas et qui peuvent nous être utile.

Merci de les déposer au service périscolaire ou à la mairie.

## ● Médiathèque

**Le club de lecture adultes** se retrouvera **le jeudi 7 novembre** à 20h à la médiathèque autour du thème "**La Mer**".

**En novembre**, nous avons rendez-vous avec **Marie Dorléans, auteure et illustratrice jeunesse**.

Pour découvrir son univers, une exposition, composée d'illustrations de ses albums, aura lieu à la médiathèque du mercredi 30 octobre au samedi 16 novembre 2024.

**Pour Noël, quoi de plus beau qu'un album dédicacé par l'auteure ! Une vente dédicace se tiendra le vendredi 15 novembre de 16h30 à 18h30**, en partenariat avec la librairie Les Baronnes Perchées de Liffré.



## ● PanneauPocket

**Pour rester connecté à l'information de votre commune sans attendre l'infolettre ou le CVI, vous pouvez télécharger dès à présent Panneau Pocket sur votre téléphone**

Panneau Pocket est une application gratuite d'information municipale à laquelle adhère la commune.

Pour la télécharger sur votre téléphone, vous pouvez utiliser ce lien.





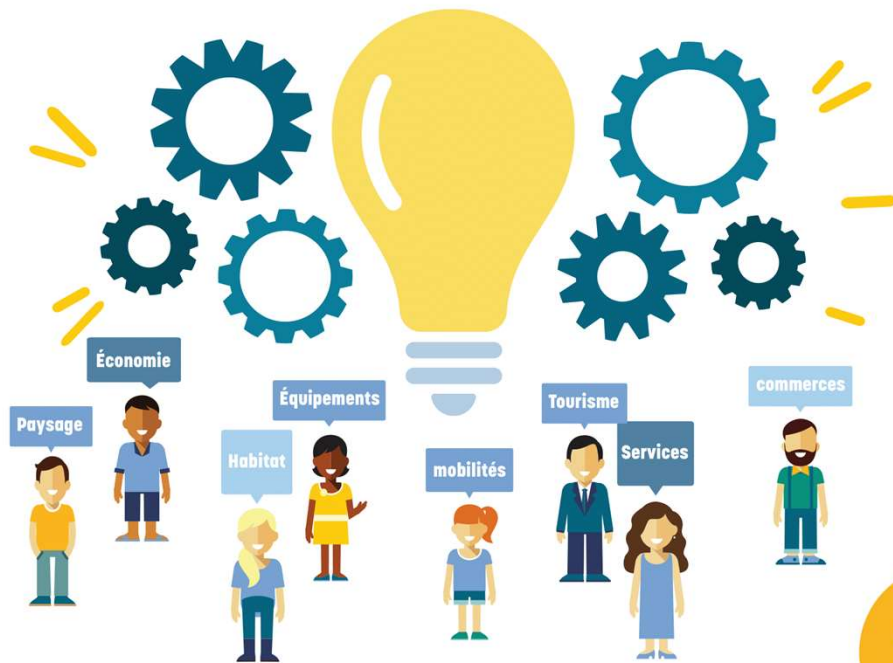
# PLUIH - Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat - Enquête et ateliers citoyen



*Quels sont vos enjeux et attentes pour l'avenir du territoire ?*

## Atelier Citoyen

Venez participer à un atelier et nous aider à dessiner l'avenir du territoire



Entrée Libre

**MARDI 26 NOVEMBRE**

à 18h  
**LA BOUËXIÈRE**  
Médiathèque  
Salle de la Corbière

**MERCREDI 27 NOVEMBRE**

à 17h30 et à 20h  
**LIFFRÉ**  
Espace intergénérationnel  
(Salle Méliès)  
7 rue des écoles

**SAMEDI 30 NOVEMBRE**

à 10h et à 14h  
**SAINT-AUBIN-DU-CORMIER**  
Salle des halles  
Place de la Mairie

# PLUIH - Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat - Enquête et ateliers citoyen



*Quels sont vos enjeux et attentes pour l'avenir du territoire ?*

## Enquête en ligne

Prenez 5 minutes pour contribuer à l'enquête et nous aider à dessiner l'avenir du territoire



# Ciné-Débat : L'addiction chez les Ados

Liffré = Cormier  
COMMUNAUTÉ

CINÉ - DÉBAT

## “L'Addiction chez les Ados” Informer pour Prévenir



**Un voyage inédit  
au  
cœur des familles**

La projection du film documentaire sera suivie d'un temps d'échange avec Delphine Théaudin psychologue clinicienne et l'association addiction France.

**Vendredi  
15  
novembre  
19h30**

**Cinéma Le Mauclerc  
Saint Aubin du Cormier  
GRATUIT**



A PARTIR DE 14 ANS | NOMBRE DE PLACES LIMITÉ | RÉSERVATION CONSEILLÉE



réseau parentalité<sub>35</sub>



# Le Tacot : Pré-inauguration

DÉCOUVRIR ET CONSTRUIRE ENSEMBLE  
Le tiers lieu "LE TACOT"

SAMEDI  
**19**  
OCTOBRE



PRÉ-  
INAUGURATION



## JOURNÉE

09h-17h

### CUISINE-FABRIQUE-REPAIRE

- Prépare des **boissons** | 09h - 10h
- Fabrique des **éponges tawashi** | 10h - 11h
- Découvre le **Liffab** et participe à la conception d'objets à l'effigie du Tacot
- Couds des **torchons et tabliers** pour les taverniers du Tacot
- Fabrique des **meubles en bois** pour le tiers-lieu
- Découvre les bénévoles des Repair Cafés de Liffre/Echange et Méz'idées Citoyennes



### EXPLORE-JOUE-DISCUTE

- Dessine les **plantes sauvages** (6 ans et +, sur réservation) | 14h - 14h45
- Explore le **monde des insectes** (de 5 à 10 ans) | 14h - 16h30
- **Dessine** le petit train Le Tacot
- Joue avec les **jeux en bois** de la ludothèque
- Chine dans la **zone de gratuité**
- Explore la **grainothèque**
- Propose **ton tiers lieu idéal** et échange avec la brigade du Tacot
- Accueille l'arrivée des randonneurs du **SEL de Betton**



### LA TAVERNE DU TACOT

RESTAURATION SUR PLACE (soir)



### SOIRÉE MUSICALE

18h-00h

- **LES STANK** 18h00
- **ODYSSEE** 18h30
- **LOLO TOUT SEUL** 20h30
- **PARTY TI 35** 22h00



### DÉCOUVRE LES EXPOSITIONS

- **La botanique à portée de tous** : à la découverte des plantes sauvages du territoire
- **La consigne sur les emballages, c'est quoi ? comment ça fonctionne ?**

Place de la république / rue La Fontaine



LIFFRE

contact@le-repere.bzh



Télécharger  
Panneaupocket

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 13h30 – 18h00  
Mardi : Fermé  
Mercredi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h00  
Jeudi / Vendredi : 9h00 – 12h30  
Samedi : 9h00 – 12h00 (le 1<sup>er</sup> samedi du mois)

02.99.55.22.79 [mairie@chasnesurillet.fr](mailto:mairie@chasnesurillet.fr)

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous tous les samedis



[www.chasnesurillet.fr](http://www.chasnesurillet.fr)